

Registre des Délibérations du Conseil Municipal Du 17 septembre 2019

Date de la convocation : 09 septembre 2019

Date de l'affichage : 10 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 11

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Alain PÉTREMENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alain PÉTREMENT, Maire,
Chantal DURY, Anna MORIN, Yveline LE MIGNOT, Adjointes au Maire.
Séverine SPELTA-RAMOS, Céline HUGARD, Sylvie RIONDEL, Paul DURY, Francine GRUNENFELDER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-François VAUGER donne pouvoir à Yveline LE MIGNOT.
Dominique GRIMOUT donne pouvoir à Francine GRUNENFELDER.
Marie LEFEBVRE.
Fabienne VALCKE.
Nathalie DUPONT.

M. Alain PÉTREMENT déclare la séance ouverte à 20 heures.

Le quorum étant atteint la séance peut être tenue.

M. le Maire demande une minute de silence en hommage à Madame Valérie POCHOLLE, Conseillère Municipale, décédée le 08 septembre 2019.

Mme Anna MORIN est élue secrétaire de séance.

Mme Francine GRUNENFELDER souhaite faire une remarque sur le précédent compte-rendu du Conseil Municipal :

Au point 12.4 il est mentionné « Association de Défense du Site d'Ermenonville », or l'intitulé exact est « Association pour la Défense du Site d'Ermenonville ».

M. le Maire indique que ces remarques seront prises en compte.

Le précédent compte-rendu ne faisant plus l'objet de remarques ou d'observations, il est approuvé à l'unanimité et est signé en séance.

1. TRANSFERT DE COMPÉTENCES ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du SE60 qui sollicite la commune afin de transférer la compétence éclairage public.

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 juin dernier, il avait présenté la proposition du SE60 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Cavée (160 514,67 € sans subvention ou 135 431,58 € avec subvention puis des rues de la Grande Gatène et Princesse Louise (245 519,87 € sans subvention ou 202 912,96 € avec subvention).

Le coût des travaux d'enfouissement des trois rues est donc de 338 344,54 € (avec subvention).

Il avait également été précisé que le coût des travaux ne pourrait pas être pris en charge par la Commune sur le budget 2019 et qu'une analyse sur les devis proposés ainsi que sur l'opportunité du transfert de compétence serait établie par la société Bentin. Le rapport de la société Bentin n'a pas encore été reçu, la personne en

charge du dossier est en congés. Monsieur le Maire confirme que la société est venue sur le terrain pour faire son analyse.

Le point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

2. INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – EXERCICE 2019.

Les services préfectoraux demandent de consulter le Conseil Municipal pour émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2019 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Pour 2019, le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre les mois de mai 2018 et mai 2019 est de 0,9 %.

Par ailleurs, le montant unitaire de la dotation de compensation versée aux communes en 2018 pour les instituteurs logés était de 2 808 €.

Monsieur le Maire précise que le statut d'instituteur est amené à disparaître et propose de reconduire la somme en prenant en compte l'augmentation du taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac.

Madame Francine GRUNENFELDER demande si des instituteurs sont en poste dans notre école. Monsieur le Maire répond par la négative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de reconduire la somme de 2 808,00 € et de prendre en compte l'augmentation du taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac de 0,9 %, pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2019.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2018.

Comme chaque année, la CCPV, en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), transmet son rapport pour présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport est mis à disposition des élus et des habitants en Mairie. Les rues concernées par le SPANC sont, Chemin de Moulin, Allée des Bruyères, N330, Ruelle de l'Éteng. Quelques habitations sont en non-conformité, les propriétaires disposent d'un délai de 3 ans pour y remédier. Dans le cas contraire, ils seront contraints de payer une amende de 150,00 €.

Madame Anna MORIN estime que ce serait important que les gens soient sensibles à ce point pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire ajoute que le SPANC concerne 16 habitations, soit 38 habitants. Une demande d'une habitante qui souhaite être raccordée au tout à l'égout, a été reçue en mairie. Cela est possible à condition d'installer une pompe de relevage (travaux à la charge de l'administrée) pour rejeter les eaux usées dans le réseau d'assainissement circulant sous le ru.

4. Rapport Annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La CCPV, en charge du service de collecte des déchets, transmet son rapport pour présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport est mis à disposition des élus et des habitants en mairie.

Monsieur le Maire rappelle, que la CCPV sous-traite la collecte des déchets à la société Véolia. Ce rapport a été soumis pour avis à la CCPV qui a émis un avis favorable à l'unanimité (60 pour et 1 abstention). Monsieur le Maire demande si les élus sont satisfaits du nouveau système de collecte. Ayant 3 tournées par semaine, les poubelles sont davantage sorties. Monsieur le Maire ajoute que le nombre de poubelles avalées est en diminution. Madame Anna MORIN précise que cela n'arrive plus, il fallait le temps que le chauffeur s'habitue au nouveau système de collecte.

Madame Sylvie RIONDEL estime qu'il faut prendre en compte que les nouvelles poubelles sont très lourdes, ce qui est un problème pour les personnes en mauvaise condition physique. Madame Anna MORIN, indique que des conteneurs plus petits ne sont pas adaptés au nouveau système de ramassage et seront systématiquement avalés. Ceci représente une contrainte technique. Madame Sylvie RIONDEL rappelle, qu'il y a eu une diminution des employés.

Madame Anna MORIN précise qu'il s'agit de départs en retraite et de reclassement, donc il n'y a pas réellement de casse sociale. De plus, c'est un métier très contraignant pour les salariés qui se retrouvent très jeunes avec des problèmes de santé très graves (troubles musculo-squelettiques). Ceci a été longuement discuté à la CCPV (2 ans).

Madame Anna MORIN informe que le couvercle de la poubelle doit être fermé lors de la collecte des déchets et que les poubelles ne doivent pas être tassées. Sinon les poubelles ne seront pas collectées.

Madame Chantal DURY a constaté que les gens ne sont pas respectueux de l'environnement, des déchets sont mis n'importe où et n'importe comment dans le village. Des conteneurs enterrés aux entrées du village pourraient être une solution. Madame Sylvie RIONDEL exprime son désaccord car des gens sont en mauvaise condition physique. Madame Chantal DURY estime que ce serait une solution pour ne plus avoir de poubelles dans le village. Madame Anna MORIN dit qu'il suffit que les administrés rentrent leur poubelle. Monsieur le Maire informe que les agents techniques sont constamment en train de ramasser les déchets qui sont déposés aux ateliers municipaux en dehors des conteneurs. Il y a un problème de civisme. Même des gravats y sont déposés et les agents communaux sont contraints de faire le tri dans les déchets et de se rendre à la déchetterie régulièrement.

5. Communauté de Communes du Pays de Valois – Rapport d'activité 2018.

La Communauté de Communes du Pays de Valois transmet chaque année aux communes adhérentes son rapport d'activité de l'année précédente.

Ce rapport est disponible à la consultation des élus et des habitants en mairie.

Monsieur le Maire rappelle, que la compétence tourisme a été transférée à la CCPV.

6. CITY-STADE.

Par courrier en date du 13 juin 2019, la Préfecture de la Région Hauts-de-France nous informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 745 € (soit 20 % du coût de la structure seule). D'autres subventions ont été attribuées également.

Concernant la rétrocession du terrain à un euro symbolique, le notaire vient d'informer Monsieur le Maire que les frais notariés sont de 1 200,00 €. Une date de signature a été demandée dans les plus brefs délais afin de commencer au plus vite les travaux.

Madame Francine GRUNENFELDER rappelle que cet investissement ne fait pas partie des priorités qui ont été votées en début d'année. Monsieur le Maire explique que la commune ne peut pas se permettre de perdre les subventions car elles sont valables deux ans. Si les travaux ne sont pas réalisés dans ce délai, les subventions seront perdues. Le talus rue Princesse Louise est la priorité numéro 1 mais le cahier des charges est en cours de rédaction par l'ADTO. Le dossier n'est pas assez avancé contrairement au City Stade. L'attribution de subventions est la priorité. Madame Céline HUGARD explique que le City Stade est un projet lancé depuis bien longtemps.

7. Décision Modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe deux budgets (commune et eau) et qu'il n'existe pas de communication entre eux.

Plusieurs éléments financiers ont été portés à notre connaissance au courant de l'été et doivent faire l'objet d'une Décision Modificative sur le budget Eau et Assainissement :

La comptabilisation des intérêts financiers dus au titre de l'année 2019 et relatifs au nouvel emprunt pour la somme de 2 643,38 €.

La comptabilisation de la commission due à la Banque Postale au titre du nouvel emprunt pour la somme de 665 €.

La comptabilisation de recettes supplémentaires au titre de la redevance assainissement collectif pour la somme de 24 922,78 €.

La comptabilisation du capital dû au titre de l'année 2019 et relatif au nouvel emprunt pour la somme de 7 254,68 €.

L'annulation d'un titre de recette émis en 2000 à l'encontre de la Saur. Le Trésor Public étant empêché d'agir, le titre est prescrit depuis plusieurs années. Le fait de réclamer un titre prescrit constitue un délit et le Trésor Public n'a aucun élément lui permettant le recouvrement. Il nous demande donc d'annuler ce titre de recette.

La Décision Modificative n°2 du budget Eau et Assainissement se présente donc comme suit :

Article 70611 (redevance assainissement collectif)	+ 24922,78
Article 66111 (intérêts)	+ 2643,38
Article 6688 (commission)	+665,00
Article 673 (annulation de titre sur exercice antérieur)	+715,33
Article 023 (Virement à la section d'investissement)	+20 899,07
Article 021 (Virement de la section de fonctionnement)	+20 899,07
Article 1641 (capital)	+7 254,68
Article 2313 (travaux en cours)	13 644,39

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette Décision Modificative.

Madame Anna MORIN demande à combien s'élève le titre annulatif. Monsieur le Maire répond que le montant est de 715,33 €.

Madame Francine GRUNENFELDER souhaite que le budget primitif mis à jour soit joint lorsqu'une décision modificative est à l'ordre du jour. Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative au budget est un réajustement du budget primitif. Cette décision modificative se retrouvera dans le compte administratif qui sera voté début 2020. Madame Anna MORIN indique que la CCPV joint le reste à réaliser théorique mais cela n'a pas d'intérêt majeur.

Madame Francine GRUNENFELDER se dit surprise de la somme élevée à l'article 70611. Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif est voté en minimisant les recettes et en accentuant les dépenses, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises en fin d'année. Cette somme de 25 000 € est donc une bonne surprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (10 pour et 1 abstention) la Décision Modificative n°2 du Budget Eau et Assainissement.

8. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL.

Les travaux de démolition du bâtiment Cour Jacquin ayant débuté, il convient de procéder à l'apurement des comptes 203 (frais d'études et d'insertions). Ces frais n'ont pas vocation à rester dans ces comptes et doivent être régularisés dès que possible, afin de pouvoir récupérer la TVA.

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

Mandat au 21318/041 (autres bâtiments publics)	14 334,72
Titre au 2031/041 (études)	13 026,00
Titre au 2033/041 (insertions)	1 308,72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget Communal.

9. Festival contes d'automne 2019.

Le Département de l'Oise nous a fait parvenir une convention tripartite concernant le Festival Contes d'automne.

Cette convention doit être signée par la Commune bien que le festival soit organisé et payé chaque année par la bibliothèque.

Pour information, la convention est établie entre le Département, la Commune et le conteur Jérôme AUBINEAU représenté par l'association « C'est-à-dire ».

La représentation du spectacle intitulé « Le réveil Maman » sera le dimanche 24 novembre 2019 à 15h30.

Un courrier sera tout de même établi afin de rappeler au Département que la Bibliothèque n'est pas municipale mais représentée par une association.

Le coût de la prestation est de 400 € (en plus des frais de transport et d'hébergement sur la base des justificatifs fournis) et sera réglé par la bibliothèque.

Il convient néanmoins d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite concernant le Festival Contes d'automne.

10. Régulation de la circulation dans le village.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal plusieurs options ont été étudiées. Les idées sont bonnes mais il est nécessaire de vérifier la réglementation, pour ne pas engager des frais inutilement.

Madame Francine GRUNENFELDER propose une autre réflexion. Aux entrées du village, ajouter aux panneaux limiter à 30 km/h « dans tout le village » et ainsi retirer tous les autres panneaux de limitation de vitesse dans le village. De même pour les panneaux « priorité à droite ».

Madame Chantal DURY a constaté comme la plupart des gens, que les automobilistes ne respectent pas la limitation à 30 km/h et elle craint qu'en supprimant les panneaux que le danger soit accentué. Madame Séverine SPELTA-RAMOS pense que les automobilistes devront effectuer plusieurs passages afin de prendre connaissance de la nouvelle organisation. Madame Anna MORIN souligne le fait qu'actuellement le village est plein de panneaux, donc on ne les voit plus. Elle est favorable à l'idée de retirer tous les panneaux et de se limiter aux entrées du village. Madame Francine GRUNENFELDER demande s'il y a des panneaux obligatoires à prendre en compte pour les caméras de surveillance. Ce à quoi Madame Anna MORIN répond par l'affirmative.

Monsieur Paul DURY rappelle qu'il faut également prendre en compte le panneau « interdit aux poids lourds ». Madame Francine GRUNENFELDER indique que lors du comptage, seulement 5 poids lourds ont été comptabilisés dans le village (livraisons maison de retraite, Pavillon Girardin).

Madame Anna MORIN demande si un inventaire des panneaux à retirer a été réalisé. Madame Francine GRUNENFELDER répond que cela n'a pas encore été fait. Madame Anna MORIN se porte volontaire pour faire un inventaire des panneaux avec Madame Francine Grunenfelder. Madame Séverine SPELTA-RAMOS est favorable à ce projet car elle estime que trop de communication tue la communication. Elle propose à terme d'essayer de lutter contre les infractions au code de la route en employant d'autres moyens que les ralentisseurs. Madame Anna MORIN rappelle que les premiers gênés par les ralentisseurs sont certes les automobilistes mais surtout les riverains par les nuisances sonores notamment. Monsieur Paul DURY trouve les chicanes efficaces. Madame Anna MORIN pense que la commune devrait prendre pour modèle ce qui a été mis en place dans la rue principale de la commune de Ver-sur-Launette. Il y a la possibilité de faire des choses simples avec peu de moyens et assez rapidement.

Madame Anna MORIN prend l'exemple de la rue René de Girardin. Avant la réalisation des travaux de la déviation, il y avait la possibilité de se garer tout le long de la route, ce qui permettait de ralentir la circulation. Il y avait davantage de places de stationnement. Aujourd'hui cette rue se retrouve avec peu de stationnement.

Madame Sylvie RIONDEL demande si les places devant le cabinet médical appartiennent à la mairie. Ce à quoi, Madame Anna MORIN répond par l'affirmative et met en garde sur les tilleuls qui appartiennent au Conseil Départemental. Il est ajouté qu'il y a de plus en plus de voitures par foyer, ce qui accentue le manque de stationnement. Madame Yveline LE MIGNOT explique qu'il faut ajouter à cela, les créations d'habitations.

Madame Francine GRUNENFELDER demande si la verbalisation mentionnée dans l'édition du Petit Journal d'août a été mise en place. Monsieur le Maire confirme de la mise en place de la verbalisation et indique qu'il y a eu des retours en mairie. Le problème concernant le passage du bus scolaire se pose encore.

Madame Sylvie RIONDEL souhaite alerter sur le fait que le feu rouge est souvent grillé. Monsieur le Maire informe que la gendarmerie fait des contrôles et que récemment ils ont verbalisé 8 automobilistes ayant grillé le feu rouge (en une heure).

Madame Anna MORIN pense qu'il serait préférable de remplacer le stop du Prieuré par un feu rouge qui passe au vert uniquement si la vitesse est respectée. Madame Francine GRUNENFELDER explique que, concernant le projet des caméras verbalisantes, il y a un travail à faire en amont et qu'elle doit demander à Monsieur Dominique GRIMOUT ses contacts au département et à la gendarmerie. Monsieur le Maire précise que le seul endroit possible pour installer ce type de caméra est dans la ligne droite de la rue René de Girardin. Cela s'explique par les nombreux virages et dénivelés.

Madame Anna MORIN suggère d'éteindre les lampadaires pour faire ralentir la circulation, car dans l'obscurité les voitures roulent moins vite. Monsieur le Maire rappelle que dès qu'un lampadaire est en panne dans le village, les habitants se manifestent immédiatement en Mairie. À quoi elle répond qu'on peut faire des choix ne gênant pas les riverains sur le N330.

Madame Francine GRUNENFELDER propose de préparer un questionnaire pour le prochain petit journal afin d'obtenir l'avis des habitants sur la circulation et le stationnement dans le village.

11. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les questions diverses, ce qui est approuvé à l'unanimité.

11.1 Congrès des Maires 2019.

Monsieur le Maire informe que le Congrès des Maires 2019 aura lieu fin novembre. Les élus qui souhaitent y participer doivent s'inscrire.

11.2 Projet de déviation des poids lourds.

Le projet de déviation des poids lourds est une initiative de la commune de Plailly. Le dossier a été présenté aux Préfets et aux Présidents des Conseils Départementaux des deux régions. Pour rappel, le Conseil Municipal a fait un courrier au Préfet pour soutenir ce projet et a ajouté les risques engendrés sur la digue (conséquences sur les habitants et l'environnement). Le but étant d'interdire la circulation des poids lourds. Le document reçu est consultable en Mairie. Les remarques éventuelles sur le dossier sont les bienvenues (mail, courrier).

11.3 Commission de contrôle des élections.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un nouvel élu suppléant (sauf le Maire et les Adjointes) à la commission de contrôle des élections.

Madame Francine GRUNENFELDER se porte volontaire.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Francine GRUNENFELDER suppléante à la commission de contrôle des élections.

11.4 Participation financière au Beaujolais Nouveau 2019.

M. le Maire propose de reconduire la participation financière au Beaujolais Nouveau pour un montant de 5 euros à hauteur de 30 participants, pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de participer à hauteur de 5,00 € au repas du Beaujolais Nouveau à hauteur de 30 participants.

11.5 Problèmes de circulation de l'eau.

Madame Anna MORIN tient à informer des problèmes de circulations d'eau à partir du parc Jean Jacques Rousseau. Entre le lavoir et le pont la rivière s'est totalement envasée. Alertant depuis 15 ans des problèmes de circulations d'eau, Madame Anna MORIN craint de fortes répercussions sur l'environnement. Par

conséquent, il y a un envasement total devant le lavoir et le Pavillon Girardin, allant jusqu'au bras qui alimente les douves du château.

Écologiquement important, le niveau de l'eau de l'étang du désert qui a diminué de plus de 50 cm. Cette situation est très alarmante et a des impacts, sanitaire et sur la faune et la flore. Madame Anna MORIN a rédigé un nouveau courrier (en tant qu'administrée) afin d'alerter une nouvelle fois sur les conditions dramatiques de la situation. Il est précisé qu'aucune suite ni réponse n'ont été données aux précédents courriers.

Il est impératif de réagir afin de remédier à la situation.

Il convient de curer correctement et de créer des bassins de rétention, l'un pour les boues et l'autre pour dévier les eaux. Le Département avait en son temps annoncé des coûts de l'ordre de 1 000 000,00 € (le minimum vital n'a pas été fait par le Conseil Départemental) puis à 100 000,00 € par an pour l'entretien.

Madame Anna MORIN ajoute qu'entre le Jardin Français et la Maison Joseph II passe un tout à l'égout. La société en charge des travaux des réseaux d'assainissement a installé un regard

Concernant les problèmes de circulation des eaux, Madame Sylvie RIONDEL propose d'envoyer un courrier afin d'alerter de la situation. Monsieur le Maire explique que la mairie l'a déjà fait et propose d'attendre de recevoir le nouveau courrier de Madame Anna MORIN afin de rebondir en expliquant que les riverains sont inquiets des problèmes sanitaires engendrés par la situation.

Madame Anna MORIN rappelle qu'auparavant le problème se résolvait car les agents municipaux et des villageois connaissant le réseau hydraulique intervenaient afin d'actionner la vanne. Il y a 2 ans, le SISN (Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette) a strictement interdit à la commune de continuer à actionner la vanne. La commune ne peut donc être tenue pour responsable.

Madame Sylvie RIONDEL demande si la commune peut saisir la justice. Monsieur le Maire répond par la négative car la commune n'est pas compétente du point de vue sanitaire. La commune peut faire un courrier en alertant des problèmes sanitaires engendrés et sur l'environnement au Préfet et à l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

11.6 Journées du Patrimoine.

Madame Anna MORIN informe que dans le cadre des journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2019, l'Église Saint Martin d'Ermenonville sera ouverte au public le samedi. De nombreuses personnes étant attendues, des volontaires seront nécessaires afin de garantir la sécurité et la surveillance des lieux, le samedi 21 septembre de 14 heures à 18 heures. Madame Céline HUGARD se porte volontaire.

Madame Anna MORIN ajoute que lors du nettoyage de l'Église, il a été trouvé une ancienne gravure qui a été remise à une entreprise afin d'être restaurée et mise sous cadre. L'œuvre sera restituée début octobre.

11.7 Entretien le long du parc Jean Jacques Rousseau.

Madame Yveline LE MIGNOT tient à signaler le manque d'entretien des espaces verts devant le château et le long du Parc Jean Jacques Rousseau. Les rosiers qui ont été plantés par le Parc ne sont pas entretenus, ni attachés. Il sera nécessaire de faire quelque chose pour que l'image de la commune soit améliorée, étant un village touristique.

Monsieur le Maire propose de faire un courrier afin que l'entretien soit effectué dans les quinze jours. À défaut, les employés communaux s'en chargeront et une facture sera adressée au propriétaire.

11.8 Tract distribué aux habitants.

Madame Sylvie RIONDEL informe qu'elle a distribué un tract dans les boîtes aux lettres des habitants, concernant le parc Jean Jacques Rousseau. Elle considère la démocratie du Parc en panne et rejoint Madame Yveline LE MIGNOT sur l'état alarmant du parc.

Madame Anna MORIN tient à préciser que beaucoup de choses ont été abîmées depuis 10 ans, l'entretien minimum du parc n'ayant pas été fait (arbres, eau, paysage).

Madame Sylvie RIONDEL souhaite que la mairie demande à l'employeur de remettre en état les lieux et les rendre accessibles. Elle explique sa crainte pour l'avenir du parc et qu'une convention soit signée sans que l'avis des habitants soit demandé. Elle demande pourquoi les élus ne sont au courant de rien.

Madame Anna MORIN répond qu'il suffit de demander au propriétaire du château et au Conseil Départemental de l'Oise de venir expliquer le projet lors d'une réunion. Ainsi, le Conseil Municipal pourra les conseiller et leur dire ce qui est acceptable ou pas, afin d'assurer la protection du site.

Madame Sylvie RIONDEL rappelle que le Conseil Départemental est composé d'élus pour qui on vote, ils ont donc un devoir de démocratie. Madame Anna MORIN pense que si une démarche proactive est lancée, on pourra leur parler facilement de l'inquiétude de la commune pour la sauvegarde du patrimoine. Madame Sylvie RIONDEL ne trouve pas normal que la commune ne soit pas informée. Elle a peur qu'un jour une convention soit signée sans que l'avis des habitants ne soit demandé et qu'il soit trop tard pour agir. Si elle se trompe sur ce qu'elle avance, elle indique qu'elle s'excusera publiquement. Madame Francine GRUNENFELDER ajoute qu'il faut prendre en compte la quiétude du village.

Monsieur le Maire intervient en précisant à Madame Sylvie RIONDEL qu'elle n'a pas à donner un avis publiquement tant qu'une action n'est pas déposée en Mairie. Si le château à un projet, il le déposera en mairie officiellement puis la commune et les habitants pourront donner leur avis (même procédure qu'un dépôt de permis de construire).

De plus, dans le courrier distribué Madame Sylvie RIONDEL mentionne que le maire ne donne pas les dossiers et qu'il cache des choses. Monsieur le Maire tient à préciser que depuis 11 ans qu'il est élu, il a toujours tout mis à disposition et que pendant l'heure précédent le conseil, Mme Sylvie RIONDEL n'a eu aucune question à poser. Il demande à Madame Sylvie RIONDEL de faire attention à ce qu'elle dit. Madame Sylvie RIONDEL indique que le Maire lui-même a dit que des choses étaient confidentielles. Monsieur le Maire répond que cela fait partie de ses fonctions et donne pour exemple les dossiers traités en CCAS, élections, etc, qui ne peuvent être divulgués.

Madame Sylvie RIONDEL pense que le Maire est proche du château et qu'il sait des choses. Monsieur le maire indique qu'il répond à des questions d'urbanisme, au même titre qu'il le fait pour propriétaire d'une maison et qu'il n'a pas lieu d'en parler tant qu'un projet officiel n'est pas déposé en mairie et revenu de l'instruction.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait préférable de s'occuper des infractions d'urbanisme qui sont en cours, avec des opérations de construction de bâtiments sur un terrain très proche de la forêt.

Monsieur le Maire informe Madame Sylvie RIONDEL qu'il réfléchit aux suites qu'il donnera sur ce qui a été mentionné à son sujet, dans le courrier distribué aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 33 minutes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

M. Alain PÉTREMENT	
Mme Chantal DURY	
Mme Anna MORIN	
Mme Yveline LE MIGNOT	
Mme Séverine SPELTA-RAMOS	
Mme Céline HUGARD	
M. Jean-François VAUGER	
Melle Marie LEFEBVRE	
M. Dominique GRIMOUT	
M. Paul DURY	
Mme Nathalie DUPONT	
Mme GRUNENFELDER Francine	

Mme RIONDEL Sylvie	
Mme VALCKE Fabienne	